

Planification régionale en matière de prévention et gestion des déchets

Présentation au groupe de travail n° 1 « gisement »

Du comité de suivi du projet Ivry-Paris13

10 mars 2016

Service Prévention et Gestion des Déchets

Planification et politique régionale



PREDMA
plan régional d'élimination des déchets
ménagers et assimilés

Une compétence de planification

PREDD
plan régional d'élimination des déchets
dangereux

PREDAS
plan régional d'élimination des déchets
d'activités de soins à risques infectieux

PREDEC
Plan régional de prévention et de gestion des déchets
issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics

- Etats des lieux (*gisement, gestion et traitement*) en lien avec l'ORDIF
 - Prospective
 - Objectifs à atteindre et préconisations (*prévention, valorisation, transport, incidences sur les installations, ...*)
- + Réunions de suivi annuelles des commissions consultatives, en lien avec l'ORDIF

Un dispositif de soutien financier

Prévention des déchets, réutilisation et réemploi

Réhabilitation ou création de déchèteries, centres de tri, plateformes de compostage, mise en place de bornes enterrées

Tarification incitative, réduction des impacts santé-environnement

Démarches territoriales et innovantes (*contrats d'objectifs*), ...

+ un plan méthanisation (*depuis 2014*)

Un plan d'actions pour la réduction des déchets en IdF : le PREDIF (2010-2015)

Animation de réseaux et accompagnement des acteurs aux changements de pratiques (collectivités, associations et entreprises)

Et démarche d'exemplarité - agenda 21



I / Evaluation du PREDMA

Le PREDMA : méthode de l'évaluation



→ Evaluation : Code de l'Environnement Article R541-39-2

- Tous les 6 ans
- Rapport d'évaluation : *Nouvel état des lieux, Synthèse des suivis annuels et bilan des indicateurs, Comparaison entre le nouvel état des lieux et les objectifs initiaux*
- Conclusions de l'évaluation

NB : En cas de mise en révision, le PREDMA reste en application jusqu'à l'approbation du nouveau plan régional

→ Méthode

- Analyse du PREDMA et des documents de suivi et de mise en œuvre produits, des données issues des travaux d'observation de l'ORDIF
- Entretiens avec les acteurs franciliens
- Positionnement de la situation francilienne vis-à-vis des évolutions réglementaires impactant la planification (LTECV et loi NOTRe)
- Note d'évaluation d'un Bureau d'étude externe

PREDMA : principaux objectifs

• Prévention

-50 kg/an/hab de DMA en IdF entre 2005 et 2019

-26 kg/an/hab entre 2005 et 2013

Disposer de 30 recycleries en IdF d'ici 2019

36 recycleries en activité en 2015

• Augmenter la valorisation matière

> 55,9 kg/an/hab d'emballages ménagers en 2019

36 kg/an/hab en 2013

> 22 kg/an/hab de papiers graphiques en 2019

19,2 kg/an/hab en 2013

Disposer de 300 déchetteries en IdF d'ici 2019

250 déchetteries en 2013

• Augmenter la valorisation organique

Augmenter le nombre d'installations de traitement des biodéchets en IdF

En 2013 : 38 plateformes de compostage (31 en 2005)

4 installations de méthanisation (1 en 2005)

• Incinération

Augmenter la part des UIOM faisant de la cogénération

75% en 2012 (contre 64% en 2005)

Respecter le plafond de 4 296 300t autorisées en incinération

4 200 900 t en 2014

• Stockage

Réduire les quantités d'OMr en ISDND

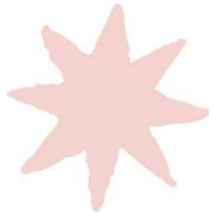
226 050 t en 2013 (247 531t en 2005)

Diminuer la part des capacités autorisées dans le 77 et le 95

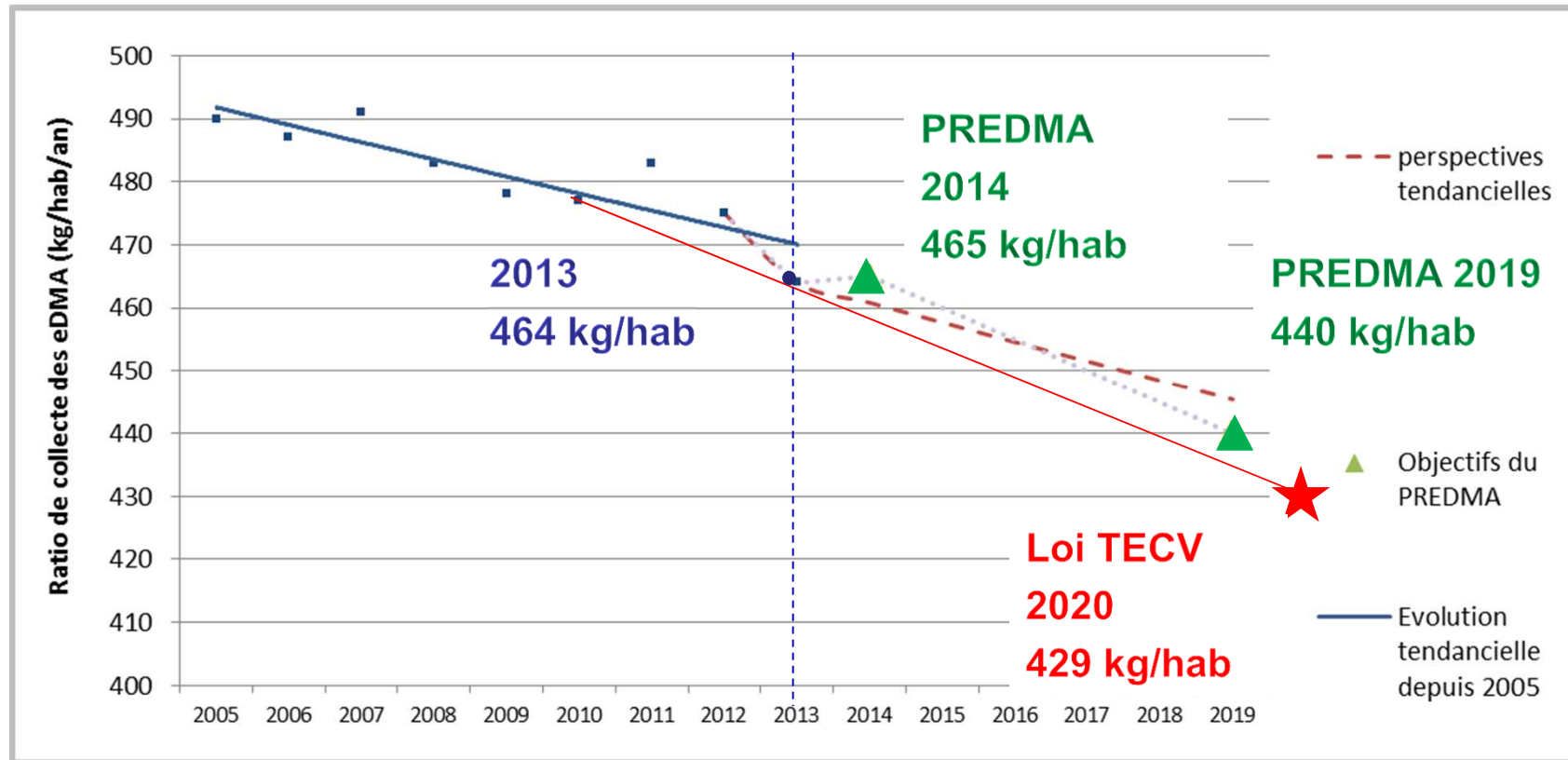
82,9% en 2014, soit 2 795 000 t

(86,3% en 2005, soit 3 140 000 t)

Prévention



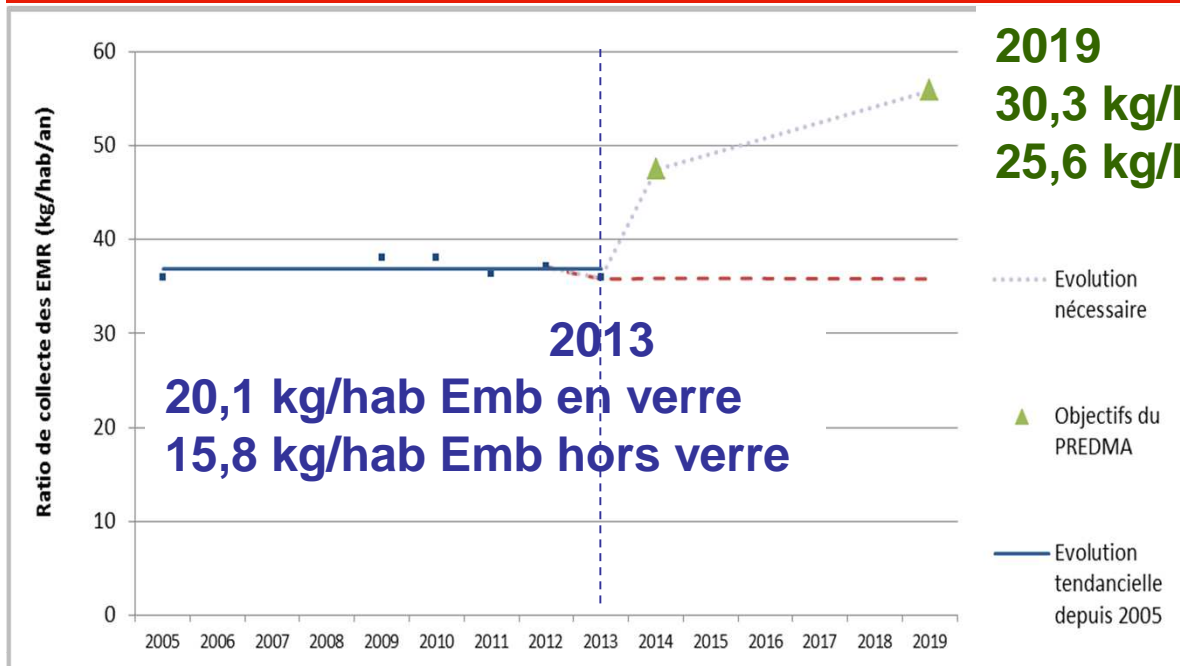
ratios de collecte des DMA



PREDMA - 8,4 % DMA entre 2010 et 2019 soit atteindre 440 kg/hab en 2019

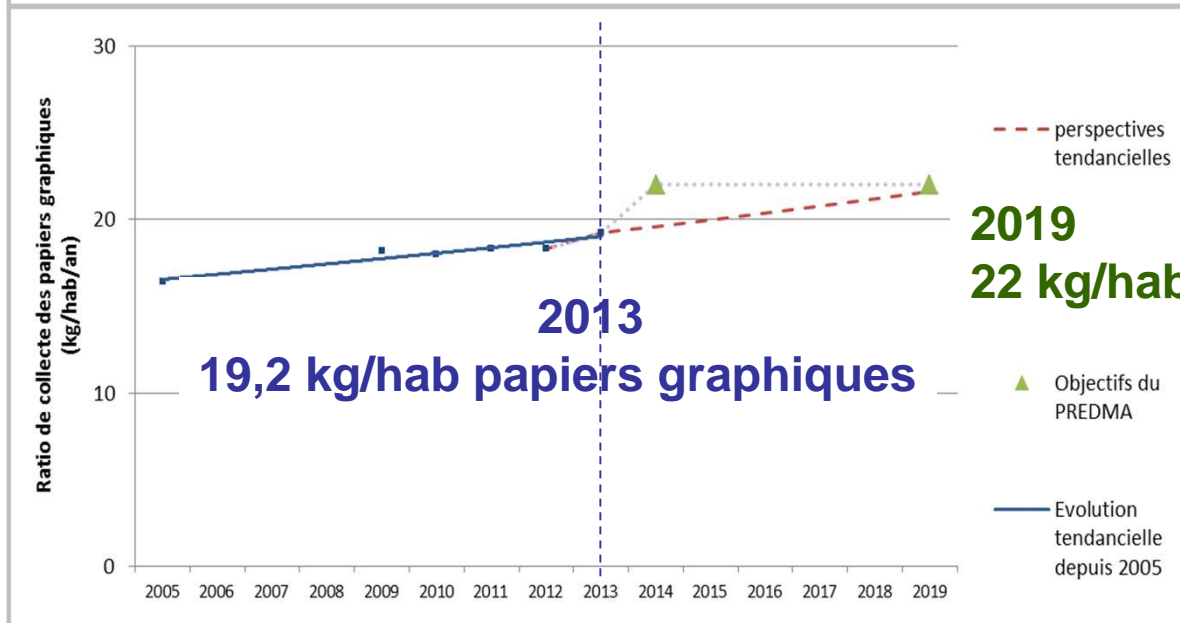
Loi TECV - 10 % DMA entre 2010 et 2020 soit atteindre 429 Kg/hab en 2020

Emballages et Papiers graphiques



TAUX de RECYCLAGE PREDMA 2019
75 % pour les emballages
48 % en Ile de France

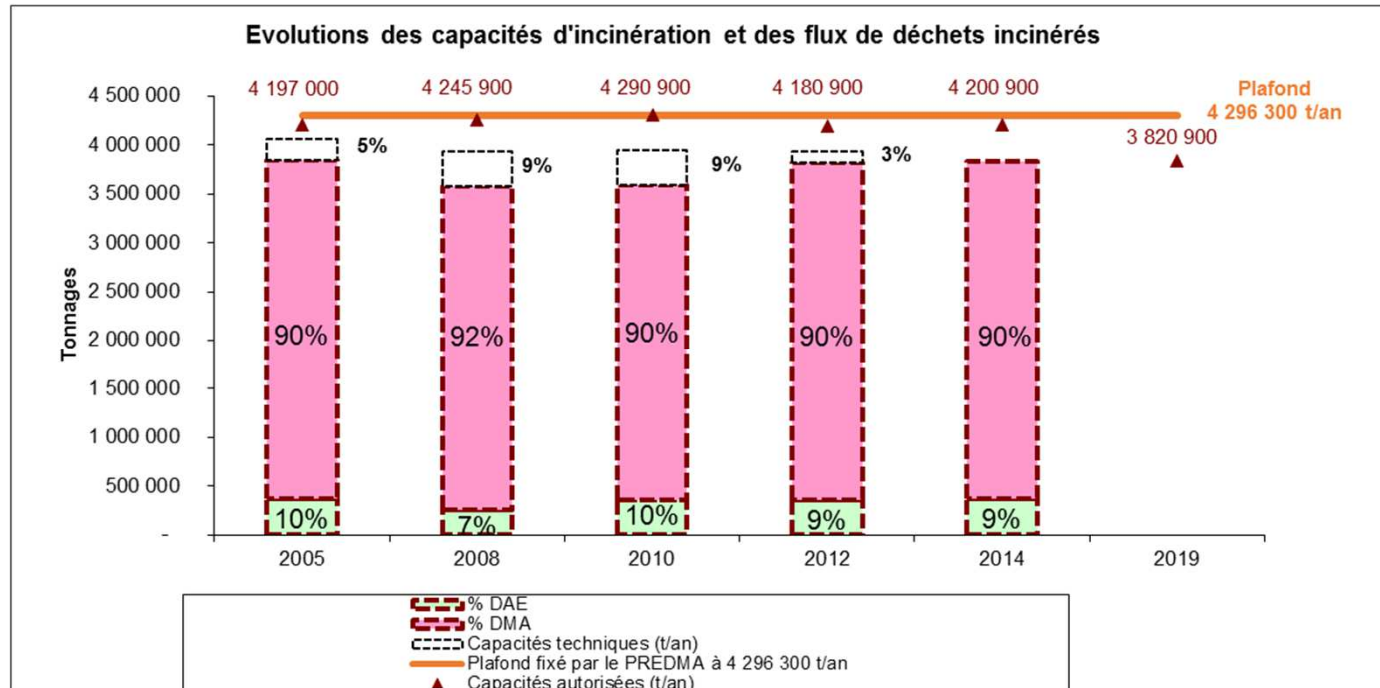
65 % pour les papiers graphiques
44% en Ile-de-France



Focus sur les capacités de traitement de déchets résiduels

Respect du plafond de capacité de traitement thermique

10 % des capacités existantes utilisées pour les DAE



Pas d'atteinte des objectifs pour le stockage des DND

Pas de rééquilibrage territorial des capacités de stockage

Pas de suppression des DMA / Omr en stockage en 2014

Tendance à la baisse du flux entrant amorcée

TMB : projets abandonnés ou décalés, parc en diminution

Retours des acteurs

→ **Maintien de la dynamique de prévention et nécessité de relancer la valorisation matière**

- Réduction de la production des déchets reste un objectif prioritaire
- Articulation des politiques déchets et de la lutte contre les dépôts sauvages
- Nécessité de mobiliser les collectivités à compétence collecte pour améliorer les taux de captage

→ **Aménagement du territoire**

- Impact de la réforme territoriale
- Concertation sur l'évolution du maillage des installations et la question de la mutualisation
- Répartition territoriale des équipements
- Nécessité d'améliorer l'accessibilité au foncier / Maintien des installations existantes

→ **Approche plus économique : économie des filières, économie circulaire**

- Maîtrise des coûts et création d'emploi de proximité / Déchets comme ressource
- Question du financement de la compétence et de la faisabilité technique de la Tarification Incitative (TI)

→ **Prise en compte des enjeux liés à l'énergie et au climat**

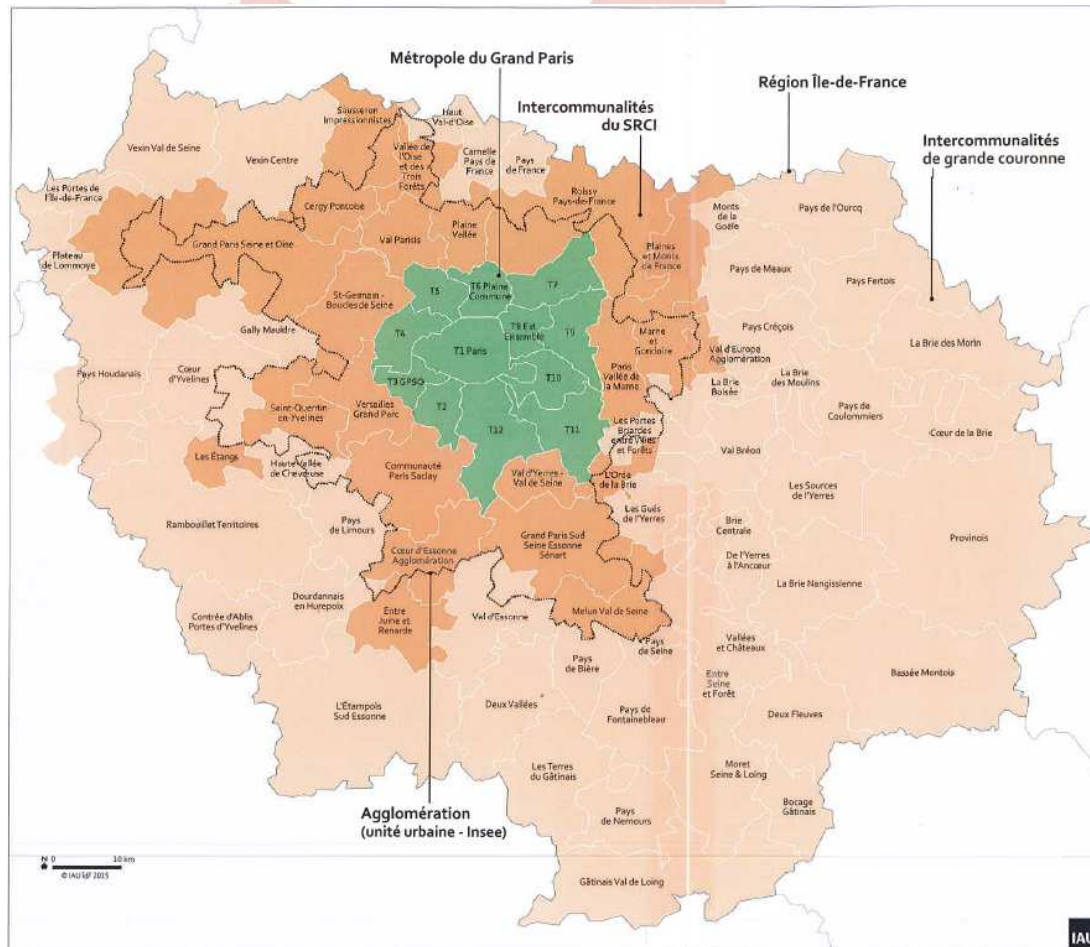
- Réponse à ces enjeux dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement
- Impact transport à prendre en compte

Loi TECV : nouveaux objectifs DMA

	Compatible PREDMA	Actions engagées et perspectives
- 10 % DMA en 2020 (par rapport à 2010)	= objectif PREDMA de -8,4 % inférieur à la Loi TECV	PREDIF – dynamique d’engagement des ctés (81% de la population en PLPD)
Orientation de 50% puis 65% des DNDNI vers des filières de valorisation	Pas dans le PREDMA	Pas de suivi au niveau de l’objectif global - modalités à mettre en place DMA et DAE concernés
Harmonisation de la couleur des bacs et des consignes de tri	Orientation inscrite dans le PREDMA	Diagnostic existant Pas d’engagement progressif programmé
Extension des consignes de tri en 2022	Pas dans le PREDMA	3 territoires en expérimentation en IdF + plan de relance EE en cours Besoins d’évolution du parc de centres de tri
Généralisation de la gestion séparée des biodéchets (compostage ou collecte séparée) d’ici 2025	Pas dans le PREDMA	PREDIF –compostage de proximité Plan méthanisation prend en compte les biodéchets des ménages Soutiens financiers
Non pertinence de la création de nouvelles installations de TMB	Incompatible PREDMA	Pas de soutien financier de la région aux projets de TMB cf. plan Méthanisation
Limitation du stockage Limitation de l’incinération sans valorisation énergétique	Pas dans le PREDMA	
Déploiement de la tarification incitative	Objectif inscrit dans le PREDMA	2 collectivités engagées en TI

Loi NOTRe : évolution de l'intercommunalité

- **Au 1^{er} janvier 2016 :**



- **Territoire MGP :**

- *Création de 12 EPT > 300 khab*
- *Transfert de la compétence collecte aux EPT au 1er janvier 2016*

- **1^{ère} ceinture de l'unité urbaine :**

- *Création nouvelles interco > 200 khab*
- *Transfert de la compétence collecte aux interco avant le 1er janvier 2017*

- **Zone périphérique :**

- *Création nouvelles interco > 15 khab*
- *Transfert de la compétence collecte aux interco avant le 1er janvier 2017*

- **Impact sur les périmètres des syndicats de traitement**
- **Aucune compétence collective exercée à l'échelle communale + nouvelles intercommunalités en charge de la collecte**

Le PREDMA : conclusions de l'évaluation

L'économie générale du plan est elle respectée ?

- Une dynamique de prévention mais pas pour le recyclage matière ni organique
- **Le volet traitement devrait être remis à jour complètement**
- Le PREDMA prévoyait qu'une partie des OMr soit traitée par TMB => Effet de vase communiquant avec report des tonnages prévus en TMB vers l'enfouissement
- Le stockage s'éloigne des objectifs : il ne devait plus y avoir d'OMR stockés en 2014, or 250 000 tonnes encore enfouies
- Le déséquilibre territorial des ISDND a très faiblement évolué
- L'incinération respecte les objectifs du PREDMA mais une tension va s'installer due fait de l'abandon des projets de TMB et de la diminution de capacité d'Ivry-Paris13

Quelle compatibilité avec le nouveau contexte réglementaire ?

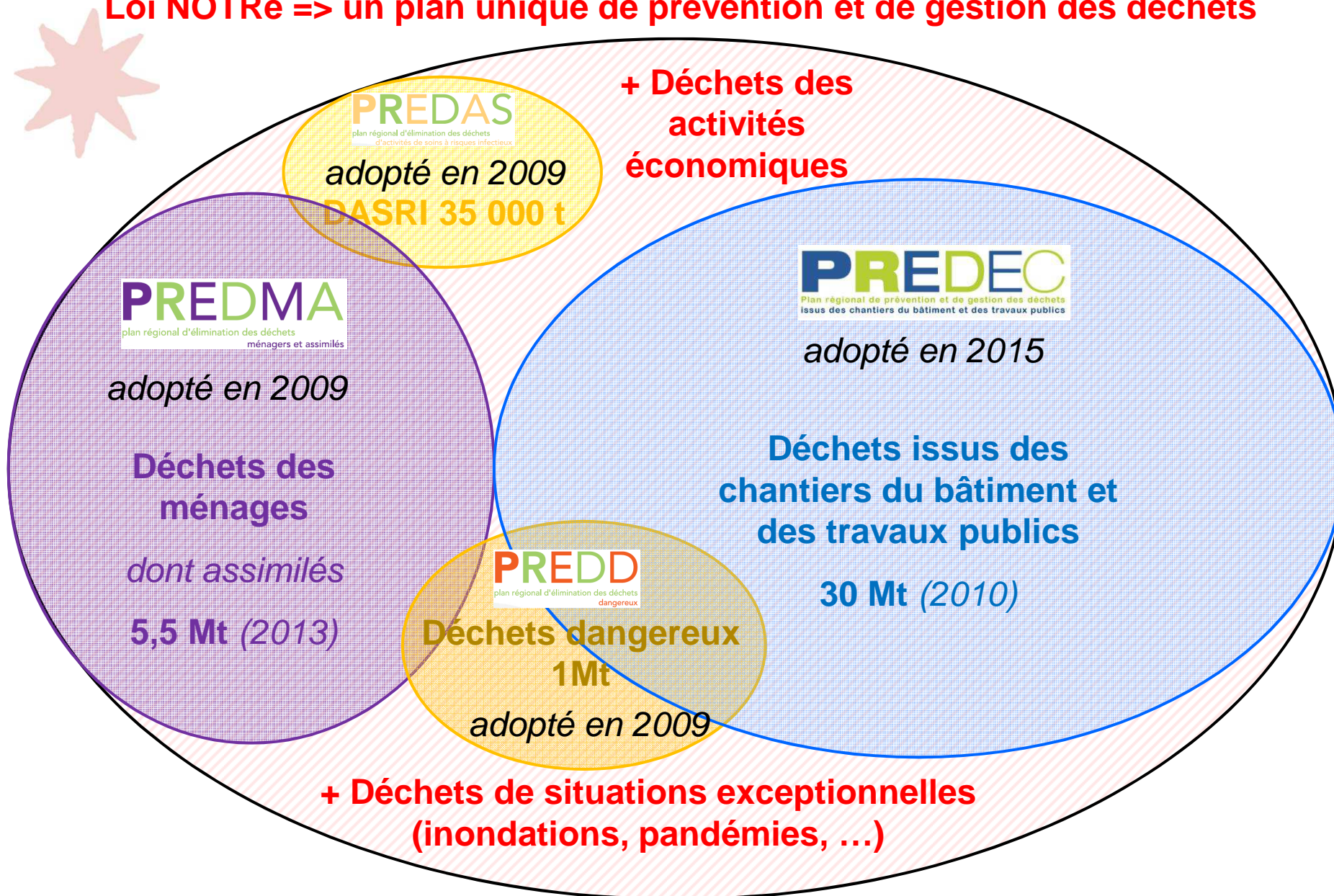
- Des objectifs moins ambitieux que la loi TECV pour la prévention
- Pas d'objectif de valorisation global : 65 % en 2025 fixé par la LTECV
- Pas d'objectif de réduction des déchets mis en stockage
- Stockage en ISDND en 2010 = 2 611 000 t
 - LTECV : - 30 % en ISDND d'ici 2020, soit 1 830 000 t maxi
 - 50 % en ISDND d'ici 2025, soit 1 305 000 t maxi
- + Réforme intercommunale



- **II / Le nouvel exercice de planification**

Nouvelle planification des déchets : vers un plan unique

Loi NOTRe => un plan unique de prévention et de gestion des déchets



Cadre d'élaboration du nouveau plan régional

AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
SDRIF

- Donner du sens à la planification
- Approche opérationnelle : animation / accompagnement

ECONOMIE DE
RESSOURCES/
FILIERES /
CIRCULAIRE
SRDEII

Nouveau champ :
intégration des
déchets d'activités
économiques

Un nouveau
plan régional
unique

- Loi NOTRe
- Loi TECV
- Réorganisation intercommunalités

AIR-CLIMAT
GES
TRANSPORT
PDUIF

Des supports et
des modes de
concertation à
réinventer

Une forme de
gouvernance à
redéfinir

ENERGIE
SRCAE
Schéma
biomasse

Les attendus réglementaires

pré-projet de décret

- Une planification plus précise => logique de programmation, notamment sur la collecte
- Une planification plus globale
 - Déchets inertes / non-dangereux / dangereux – produits, traités, importés, exportés*
- Un nouveau positionnement dans le cadre de l'économie circulaire / plan d'actions dédié
- Le maintien d'une procédure lourde d'enquête publique

→ Le contenu

- **Partie 1** : synthèse des priorités
- **Partie 2** : la planification de la prévention et de la gestion des déchets

Attendus globaux

Etat des lieux : flux, acteurs, gestion

Prévention : objectifs, indicateurs, actions

Valeurs limites : stockage et incinération (sans E)

Situations exceptionnelles : sites de gestion

Modalités de déploiement tarification incitative

Attendus sur des flux ciblés

Déchets d'emballages et papiers graphiques

Biodéchets

Déchets triés des activités économiques

Déchets du BTP

Déchets d'amiante, VHU, textiles-chaussures...

- **Partie 3** : un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire
- + évaluation environnementale & évaluation des enjeux économiques

Merci pour votre attention

Région Île-de-France

**Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Environnement
Service « prévention et gestion des déchets »**

Responsable du service : anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr

Chargée de mission (PREDAS, 78 et 93) : emilie.belot@iledefrance.fr

Chargée de mission (exemplarité) : ursula.chanut@iledefrance.fr

Chargée de mission (PREDD, DAE, 77 et 92) : helene.colombini@iledefrance.fr

Chargée de mission (PREDMA et 91) : severine.ducottet@iledefrance.fr

Chargée de mission (PREDEC et 94) : rym.mtibaa@iledefrance.fr

Chargé de mission (PREDMA, 75 et 95) : nicolas.pouteau@iledefrance.fr

Gestionnaire : alexandre.chauvel@iledefrance.fr

Assistante : zoulira.boukhima@iledefrance.fr

plansdechets@iledefrance.fr

